

# **DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

## **Séance du 8 janvier 2018**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### **- DÉCLARATION ÉCHEVINALE**

La convention de coalition ayant été présentée par le collège des bourgmestre et échevins dans la séance du 12 décembre 2017, le conseil communal entend les prises de position orales des fractions déi gréng et POSL.

Le texte de la convention de coalition a été publié dans le bulletin 'De Mierscher Gemengebuet N° 123' et sous [www.mersch.lu](http://www.mersch.lu).

### **- URBANISME**

Le conseil communal, à l'unanimité,

- a) approuve la demande de lotissement présentée par la société GEOCAD S.à r.l. de Luxembourg au nom et pour le compte des Consorts Hentges de Brouch relative à la division de deux propriétés sises à Beringen, rue Hurkes, en six lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) approuve la demande de lotissement présentée par M. Guy Schummer de Mersch relative à la division d'une propriété sise à Moesdorf, Op dem Kachebiërg, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) approuve la demande de lotissement présentée par MM. Steve Barthel, Claude Barthel et Nico Barthel relative à la réorganisation de quatre propriétés sises à Rollingen, rue Belle-Vue, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- d) décide de donner son accord aux modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG de la commune de Mersch, au lieu-dit «rue de la Gare» à Mersch (Site Agrocenter) devant abriter le nouveau quartier de la Gare, en respectant les procédures prévues par la loi.

### **- DEVIS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le projet avec devis pour le réaménagement du barrage «Siebenaller» sur le cours d'eau Eisch à Reckange dans le cadre de la restitution de la franchissabilité biologique sur les cours d'eau du Grand-Duché de Luxembourg au montant total de 360.000,00 € TTC.
- b) les devis établis par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture au montant total de 144.000,00 € TTC, à savoir:
  - application d'enrobés bitumineux au chemin rural «Rostweg» à Beringen au montant total de 14.500,00 € TTC;
  - application d'enrobés bitumineux au chemin rural au lieu-dit «Nittwinkel» à Schoenfels au montant total de 54.500,00 € TTC;
  - évacuation des eaux superficielles au chemin rural «Redeschbiërg» à Reckange au montant total de 75.000,00 € TTC;
- c) le projet avec devis pour le réaménagement de la rue de la Gare à Mersch au montant total de 475.000,00 € TTC.

## **- ÉCOLE DE MUSIQUE**

Le conseil communal désigne à l'unanimité les délégués suivants pour la commission de surveillance de l'enseignement musical de l'école de musique 'Regional Museksschoul Uelzechtdall': MM. Reiland Michel, échevin, et Arendt Paul, président de l'asbl 'Mierscher Musek'.

## **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel les conjoints Hentges cèdent à la commune de Mersch deux parcelles de terrain de 142,70 ares, sis à Mersch au lieu-dit 'Im Rodenberg' au montant total de 499.450,00 €, soit 3.500 €/are.  
Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.  
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière.
- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Pierre Berté de Luxembourg, représenté par son gérant de la tutelle M. Pierre Corring de Beringen, des terrains de 200,39 ares sis à Mersch 'auf dem Pettinger Weg' et 'in den Gehren'. Le prix de vente est fixé à 4.068.800,00 €.  
Les frais d'acte sont à la charge de la partie acquéreuse.  
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'agrandissement de la zone d'activités économiques communale existante, la création d'une zone d'activités économiques régionale et dans la création de logements.
- c) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Pierre Berté de Luxembourg, représenté par son gérant de la tutelle M. Pierre Corring de Beringen, des terrains d'une contenance totale de 1.863,45 ares, sis à Beringen aux lieux-dits 'Vor Binzert', 'Ueberland', 'Rostweg', 'Im Rouschtgronn', 'Auf dem Siebeltchen', 'Vor Langenberg', 'Reuteschberg' et 'Im Riedchen'. Le prix de vente est fixé à 751.342,50 €.  
Les frais d'acte sont à la charge de la partie acquéreuse.  
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue de futurs échanges de terrains afin d'y aménager des infrastructures publiques.
- d) la convention par laquelle M. Bourg Ben de Schandel autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à entretenir 25 arbres fruitiers à haute tige, à planter 6 arbres fruitiers à haute tige et à ériger une clôture sur son terrain, sis à Rollingen, au lieu-dit 'in Enschelt'.
- e) l'acte de cession gratuite par lequel la société anonyme CODIM SA de Luxembourg cède gratuitement à la commune de Mersch les terrains d'une contenance totale de 3,36 ares sis à Beringen 'rue du Ruisseau'.  
Les terrains cédés forment les aménagements d'un lotissement à céder au domaine public et les frais d'acte sont à charge du cédant.
- f) la convention avec M. Hilgert Claude réglant l'utilisation de terrains lors du Luxembourg Balloon Trophy en juillet 2018.
- g) la convention avec M. Kellen Fernand réglant l'utilisation de terrains lors du Luxembourg Balloon Trophy en juillet 2018.

## **- SUBSIDES**

À l'unanimité, le Conseil communal accorde un subside de 2.000,00 € au Mouvement Écologique pour l'organisation de l'édition de la journée "Alles op de Velo" entre Mersch et Mamer du 15 juillet 2018, sous condition que les associations merschoises soient exemptées du droit de participation.

## **- FINANCES COMMUNALES**

- a) Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recettes de l'exercice 2017 sur un total de 294.040,26 €.

- b) Le conseil communal arrête à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015 et 2016, clôturant avec un boni de 8.130.133,53 € resp. 2.963.432,67 €.
- c) Le conseil communal
- arrête le service ordinaire du budget rectifié 2017 et du budget 2018 à l'unanimité.
  - arrête le service extraordinaire du budget rectifié 2017 et du budget 2018 avec 10 voix oui contre 3 voix non.

	2017		2018	
	ordinaire	extraordinaire	ordinaire	extraordinaire
Recettes	33.004.161,03	6.207.561,27	34.043.866,92	27.409.784,97
Dépenses	22.723.485,85	14.243.113,92	25.600.634,69	40.818.092,48
Boni	10.280.675,18		8.443.232,23	
Mali		8.035.552,65		13.408.307,51
Boni 2016	2.963.432,67			
Boni 2017			5.208.555,20	
Boni général	13.244.107,85		13.651.787,43	
Mali général		8.035.552,65		13.408.307,51
Transfert	-8.035.552,65	+8.035.552,65	-13.408.307,51	+13.408.307,51
Boni fin 2016	5.208.555,20			
Boni général			<b>243.479,92</b>	

#### - PERSONNEL COMMUNAL

- a) Le conseil communal fixe à l'unanimité les effectifs du cadre fermé des carrières hiérarchisées (carrière de l'ingénieur, de l'ingénieur-technicien, du rédacteur, du technicien diplômé, de l'expéditionnaire administratif, de l'expéditionnaire technique, de l'artisan) pour l'année 2018.
- b) Le conseil communal arrête à l'unanimité le cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif au nombre de 64 postes (aide ouvrier, ouvrier, ouvrier à tâche artisanale, ouvrier qualifié, ouvrier avec CATP).

#### - CIRCULATION

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### - COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS